



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret



Les enjeux de l'accessibilité pour les artisans et les commerçants



Etape 1 :
S'informer sur
l'accessibilité pour les
personnes à mobilité
réduite

Où m'informer ?



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES –
PÔLE ACCESSIBILITÉ**

Vérification du respect de la réglementation Accessibilité des Etablissements Recevant du Public aux personnes en situation de handicap

Tous les établissements recevant du public doivent, pour le 1^{er} janvier 2015 au plus tard, permettre l'accès à tous de leurs locaux aux personnes à mobilité réduite (handicaps visuel, auditif, moteur, mental, permanents, de circonstance...).

L'application de la réglementation a été simplifiée pour les petits établissements. Elle prévoit que seule la partie de l'établissement fournissant la prestation doit être accessible et nécessite parfois un simple réaménagement des locaux.

Le pôle Accessibilité de la Direction Départementale des Territoires du Loiret instruit les demandes de permis de construire et d'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ces missions du pôle sont les suivantes :

- Vérifier l'application de la réglementation correspondante,
- Conseiller le porteur de projet dans son projet de mise en accessibilité (en second temps du service Accessibilité-Sécurité de la Ville d'Orléans, si le projet s'avère trop complexe),
- Instruire les dossiers de constructions, modifications ou d'aménagements intérieurs au titre de l'accessibilité (avec ou non demandes de dérogations).

Direction Départementale des Territoires

181, rue de Bourgogne
45000 – ORLEANS
Tél : 02.38.52.48.37
Fax : 02.38.52. 47.11

Contact :

Cellule ANAH – Accessibilité – Qualité de la Construction
Tél : 02.38.52.48.37
Mail : ddt-accessibilite@loiret.gouv.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret



Où m'informer ?



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU LOIRET

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, a pour vocation d'accélérer le développement pérenne des entreprises du territoire. Pour cela, elle accomplit 3 missions au service des 20 000 entreprises du département :

- Accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie
- Transformer des projets du territoire en richesses économiques et humaines
- Exercer influence et lobbying au service du développement des entreprises et du territoire

Pour faciliter la mise en accessibilité de votre établissement, la CCI intervient en amont pour vous informer et vous orienter vers les acteurs susceptibles de vous accompagner. Elle œuvre pour faciliter vos démarches et mettre en œuvre des actions collectives «facilitantes» (groupement d'achat via les unions commerciales, formation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap...).

A la demande de la Sous commission Départementale d'Accessibilité, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret peut instruire les dossiers de demande de dérogation pour motif économique (disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences) grâce à un outil d'aide à la décision élaboré par le réseau des Chambres de Commerce.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret Direction de Développement des Entreprises

23 place du Martroi
45043 Orléans cedex 1
Tél : 02 37 77 77 77
Fax : 02 38 53 09 78

Contacts:

Véronique CHEMINEAU
Conseillère entreprise Commerce
Tél : 02 38 77 77 67
Mail : veronique.chemineau@loiret.cci.fr

Béatrice DESNOUE
Conseillère entreprise Café-Hôtel-Restaurant
Tél : 02 38 77 77 24
Mail: beatrice.desnoue@loiret.cci.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret



Où m'informer ?



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
DU LOIRET**

Informers les artisans sur leurs obligations en matière d'accessibilité

Les artisans accueillant du public doivent rendre accessibles leurs locaux pour les personnes à mobilité réduite. Cela concerne les artisans-commerçants (alimentaire, coiffure, esthétique, pressing, fleuriste, etc.) et toutes les entreprises possédant un local commercial ou un showroom (garage, peintre, potier, etc.) dès lors qu'il est classé ERP de catégorie 5.

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Centre dont fait partie la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret propose donc de :

- Informer les créateurs, les repreneurs et les artisans sur la réglementation et les démarches à suivre,
- Réaliser des prédiagnostics accessibilité,
- Accompagner les artisans dans la recherche de financement pour leur mise aux normes (dossiers CAP Artisanat Création et/ou Développement, OCMACS,...),
- Orienter les artisans vers les entreprises du bâtiment qualifiées pour réaliser les travaux,
- Accompagner les entreprises artisanales dans le montage de leur dossier.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret

28, rue du faubourg Bourgogne - CS 22249

45012 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02.38.68.08.68

Fax : 02.38.54.66.76

Contact :

Amélie LIVINAL

Chargée de développement économique – Environnement & Développement Durable

Tél : 02.38.65.40.16

Mail : a.livinal@cma-loiret.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret



Où m'informer ?

 <p>Association Pour Aveugles Déficients Visuels Orléans Région</p>	<p>FAF - ASSOCIATION POUR AVEUGLES DÉFICIENTS VISUELS ORLÉANS RÉGION</p> <p>CENTRE</p>
--	--

Cette association créée en 1989 et déclarée au J.O le 05 juin 1990 et régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique par son adhésion à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, 58 Avenue Bosquet 75007, Paris, dont le principal objet social est l'aide et l'amélioration de la condition humaine et morale des personnes handicapées visuelles de l'Agglomération Orléanaise, du département et de la Région Centre.

Pour y contribuer, l'association a créé et cherche à développer ces services et activités. Ceux-ci se décomposent en deux grandes catégories, des services et des activités citoyennes, culturelles, sportives et loisirs adaptés.

- Des prestations de services sont effectuées auprès des personnes aveugles et amblyopes ainsi qu'à d'autres personnes en situation de handicap touchées de maladies invalidantes, altération ou déficience physique, moteurs et mentales légères par des salariés de l'association sur sa propre trésorerie et ses fonds propres.

Il s'agit essentiellement d'un service d'aide à l'accompagnement des personnes grâce aux 4 véhicules dont dispose l'association sous location.

- Les activités, au contraire, mises en place essentiellement par les bénévoles, visent uniquement les adhérents, et se situent dans le domaine des loisirs, après-midis de convivialité, belote, voyages, organisation d'un vide grenier sans oublier tous actes de citoyenneté.

FAF-APADVOR

**Fédération des Aveugles de France – Association pour Aveugles & Handicapés visuels
d'Orléans, du Loiret & de la région Centre**

15 bis/17 rue du Coq Saint Marceau

45000 ORLÉANS

Tél : 02.38.66.11.65.

Contacts :

Thierry NICOLLE, président - 06.86.56.23.05.

Manuela FERRON, trésorière

apadvor@wanadoo.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Loiret



Où m'informer ?



ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

- Défense des droits des personnes en situation de handicap moteur, information, sensibilisation.
- Proposition d'accompagnement à destination des participants : informations, conseils, tests
- Vidéo : http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=IGjL2INnReY



Lien de la vidéo flashez

Association des Paralysés de France

Délégation du Loiret

27 Avenue de la Libération

45000 ORLÉANS

Tél.: 02.38.43.28.53

Contact :

Kristof COLLIOT

Directeur de la délégation

dd.45@apf.asso.fr

Etape 2 : Identifier les travaux/ aménagement à réaliser

Quels travaux ?

Structure	Coordonnées
Les bureaux d'études spécialisés sur l'accessibilité	Sur demande auprès de la CMA45
Les architectes	Ordre des Architectes de la Région Centre 44 et 46, quai Saint Laurent 45000 ORLEANS Tél : 02 38 54 09 99 Courriel : ordre.archi-centre@wanadoo.fr
Les diagnostiqueurs ou experts en immobilier	Annuaire des diagnostiqueurs certifiés : http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr/retourRecherche.action
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret	28, rue du faubourg Bourgogne 45012 ORLEANS Cedex 1 Tél : 02 38 68 08 68 Fax : 02 38 54 66 76 Courriel : a.livinal@cma-loiret.fr

Etape 3 : Identifier les entreprises pouvant réaliser les travaux d'accessibilité

Qui réalise les travaux ?

Marques de qualité des entreprises du bâtiment

Les entreprises HANDIBAT



Marque créée par la **CAPEB**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises au début des années 2000.

Retrouvez l'annuaire des entreprises
HANDIBAT sur :

http://www.handibat.info/?page_id=306/

*Liste également disponible auprès de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du
Loiret*

Les entreprises LES PROS DE L'ACCESSIBILITE



Marque créée par la **FFB**, Fédération française du Bâtiment.

Retrouvez l'annuaire des
PROS DE L'ACCESSIBILITE sur :

[http://www.travaux-
accessibilite.lebatiment.fr/annuaire_pro](http://www.travaux-accessibilite.lebatiment.fr/annuaire_pro)

*Liste également disponible auprès de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du
Loiret*

Les entreprises HANDIBAT



BARSI PLOMBERIE CHAUFFAGE	Jean-Philippe BARSI	4, impasse des Coquelicots - 45100 ORLEANS Tél : 02 38 56 04 61 www.barsi-plomberie-chauffage.fr
EGTH	Thierry HENAULT	85, rue du chêne vert - 45770 SARAN Tél : 02 38 73 68 05
EI ROYER - ADNOT	Emmanuel ROYER-ADNOT	14, rue des temples - 45240 LA FERTE SAINT AUBIN Tél : 02 38 64 82 90
ELECT MEDIA SERVICE	Romain MAIRE	2, rue du soleil couchant - 45170 ST-LYE LA FORET Tél : 02 38 75 54 42
EURL ESPACE PLOMBERIE 45	Sébastien LECLERC	6, allée des troènes - 45650 SAINT JEAN LE BLANC Tél : 02 38 76 20 92
HELENE BEAUREGARD ARCHITECTE D'INTERIEUR DESIGNER	Hélène BEAUREGARD	85, rue du Parc - 45000 ORLEANS Tél : 06 38 43 63 16 hbeauregard.archi.interieure@gmail.com
RENDEZ-VOUS : LA TERRE	Giorgio DANIELE	Les Maisons Rouges - 45340 BOIS COMMUN Tél : 02 38 33 82 14 www.rendezvouslaterre.com
SARL BOUZY MULTISERVICE DEPANNAGE	Thierry GUILLEMENET	14, route de la Caillotte - 45460 BOUZY LA FORET Tél : 02 38 57 28 71
VOLTAIS	Jean-Emmanuel RENELIER	16, rue de l'ardoise 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tél : 02 38 53 64 80
SARL LEPAGE	Maximiana LEPAGE	14, rue du château d'eau - 45140 INGRE Tél : 02 38 74 91 49
SAS VOISIN VSN	Vincent VOISIN	20, rue de Bourgogne - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 86 08 09
SATL NEKT'ART KFE	Michel DEMORTIER	44, place du Châtelet - 45000 ORLEANS Tél : 09 81 94 79 32
SARL SCHILLING SERVICES	Franck SCHILLING	4, rue de la Boissandière - 45130 SAINT-AY Tél : 02 38 88 25 00
SARL LECLERC DESIRE	Damien LECLERC	87, route de Châtillon - 45700 CONFLANS-SUR- LOING Tél : 02 38 98 38 04 www.leclerc-desire.fr

Les PROS DE L'ACCESSIBILITE



ASSELINE	Chemin de Cuiry 45500 GIEN	Tél : 02 38 29 55 30 Fax : 02 38 38 20 02	keraudranasseline@orange.fr
GALLIER	ZA la Vallée 160, rue Léon Foucault 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	Tél : 02 38 70 72 00 Fax : 02 38 70 52 20	gallier@gallier.fr
RESTAURATION ORLEANAISE CONTRUCTION	1136, rue de Gautray PA de la Saussaye 45075 ORLEANS 2	Tél : 02 38 56 69 70 Fax : 02 38 56 22 79	loic.villemain@groupe-villemain.eu
CROIX ALMETAL	44, rue des frères Lumière 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	Tél : 02 38 86 68 53 Fax : 02 38 86 21 17	sylvia.arnoult@croixmarie.com
FEDRIGO	ZA des Pierrelets 45380 CHAINGY	Tél : 02 38 44 38 62 Fax : 02 38 45 02 72	jean-yves@fedrigo.fr
PERDOUX	Impasse des vignes 45750 SAINT PRYVE SAINT MESMIN	Tél : 02 38 66 78 92 Fax : 02 38 66 36 36	valerie@maconnerieperdo ux.com www.maconnerieperdo ux.com
CROIXMARIE	40, rue des frères Lumière 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	Tél : 02 38 86 10 50 Fax : 02 38 86 52 17	sylvia.arnoult@croixmarie.com
ELICAUM	37, rue Alphonse Desbrosse 45450 FAY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 26 92 Fax : 02 38 59 29 64	alinemeriau@yahoo.fr
BATIMENT MALARD	2733, route de Sandillon 45560 SAINT DENIS EN VAL	Tél : 02 38 66 38 35 Fax : 02 38 66 52 49	batiment.malard@wanado o.fr
CESARO	4, chemin des fourneaux 45190 BEAUGENCY	Tél : 02 38 44 53 07 Fax : 02 38 44 93 03	contact@entreprisecesaro.com www.entreprisecesaro.com

Etape 4:

Effectuer les démarches
administratives et
solliciter les
autorisations

Où effectuer les démarches?



VOTRE MAIRIE

Votre mairie est l'interlocuteur privilégié pour toute demande d'autorisation de travaux ou d'aménagement de votre établissement recevant du public.

Les documents nécessaires au dossier de mise en accessibilité sont les suivants :

- Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) incluant l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) : **CERFA N°13824*03**
- Notice sécurité incendie
- Notice descriptive des travaux d'accessibilité
- Plan côté , photos, etc.

Le formulaire CERFA et la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site Internet du Ministère du Développement Durable :

<http://www.accessibilite.gouv.fr/>



Le dossier doit être transmis à la mairie, en 4 exemplaires, et en copie à la commission communale pour l'accessibilité (si la commune a plus de 5 000 habitants) **avant le 27 septembre 2015.**

Où effectuer les démarches?

Structure	Coordonnées
Votre mairie	-
SDIS 45 – Service départemental d'incendie et de secours	195, rue de la Gourdonnerie – BP 52 222 - SEMOY – 45402 FLEURY-LES-AUBRAIS Cedex Tél : 02 38 523 527 Courriel : prevention@sdis45.fr
Direction Départementale des Territoires (DDT)	181, rue de Bourgogne 45000 ORLEANS Tél : 02.38.52.48.37 Fax : 02.38.52.47.11 Courriel : ddt-accessibilite@loiret.gouv.fr

Les 4 étapes pour rendre accessible mon établissement :

